

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 30
Votants : 32

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

N° ordre : DE-24-60

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

N° ordre dans la séance :
DE-19112024-02

Date de la convocation :
13/11/2024

Date de la publication :

Absents excusés : Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Danielle RAVIER (procuration à Hélène ROSSI), Frédéric DI PAOLO, Dominique SCALMANA

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

CESSION DU BIEN CADASTRE AS158

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de Culoz-Béon a acquis le bien cadastré sous le numéro AS158 situé 50b rue Henry Dunant à Culoz.

Il s'agit au départ d'un bien vacant et sans maître que le Conseil municipal a décidé d'acquérir lors de sa séance du 5 octobre 2023, en application de la procédure décrite à l'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques en vue de son incorporation dans le domaine communal. L'arrêté concrétisant cette incorporation a été pris le 26 octobre 2023.

Ce bien faisant l'objet d'une demande d'acquisition par des particuliers, Madame et Monsieur SAULNIER, le service du Domaine a été saisi en vue d'obtenir un avis sur la valeur vénale de celui-ci. Cet avis fait apparaître une valeur à hauteur de 25 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 20 %.

Compte-tenu de l'état particulièrement dégradé du bâtiment, un accord est intervenu avec les acheteurs potentiels sur le montant de 15 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la cession du bien situé au 50b rue Henry Dunant et cadastré sous le numéro AS158.**
- **Autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches se rapportant à cette cession et à signer tout document.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Mickaël MOUTOT

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

